

T H É Â T R E
LE PUBLI
UN MALIN PLAISIR



PRIMA FACIE

DE SUZIE MILLER

PROGRAMME

Reprise - Grande Salle

PRIMA FACIE

DE SUZIE MILLER

TRADUCTION DOMINIQUE HOLLIER ET SÉVERINE MAGOIS

09.03 > 11.04.26

Avec **Mathilde Rault**

Mise en scène **David Leclercq**

Assistanat à la mise en scène **Christel Pedrinelli**

Scénographie et costumes **Laurence Hermant**

Lumière **Laurent Kaye**

Compositeur musique originale **Pascal Charpentier**

Régie **Geoffrey Leeman et Edouard Legardien**

UNE PRODUCTION DU THÉÂTRE LE PUBLIC. AVEC L'AIDE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES – DIRECTION DU THÉÂTRE, ET LE SOUTIEN DU TAX SHELTER DE L'ÉTAT FÉDÉRAL BELGE VIA BESIDE. Suzie Miller est représentée en Europe francophone par MCR, Marie Cécile Renauld en accord avec The Agency (London) Ltd 24 Pottery Lane, London W11 4LZ info@theagency.co.uk qui a autorisé cette production.

Photos © Gaël Maleux

Acte 1 : Tessa, avocate pénaliste de haut vol, la meilleure du cabinet, nous raconte comment, grâce à sa connaissance de la machine judiciaire, elle parvient à défendre les auteurs d'agressions sexuelles et à les faire acquitter.

Acte 2 : Une nuit, Tessa est violée par un collègue du barreau qu'elle appréciait. Meurtrie dans sa dignité et dans sa chair, elle se trouve à la place de celles dont elle n'a jusqu'ici pas tenu compte.

Acte 3 : Commence alors son combat sans relâche pour que les victimes ne soient plus punies deux fois. D'abord agressées, puis traitées comme des accusées, obligées de se défendre. Sa connaissance de la machine judiciaire lui permet d'identifier et de dénoncer la source du problème : les lois censées protéger les femmes, ont été édictées par des hommes et leur sont favorables. Le système judiciaire est régulé par la mainmise masculine.

Succès mondial, auréolé de nombreux prix, Prima facie est un appel à s'engager pour la crédibilisation de la parole des victimes. Ce récit puissant est porté par une artiste concernée, qui tient en haleine de bout en bout.

Un uppercut, une réflexion qui nous pousse à revoir la question du consentement, des consentements, afin de faire évoluer un système pour qu'il puisse lutter efficacement contre le retour du bâton qui nous parvient actuellement et continue le travail qui garantit aux victimes des protections équivalentes à celles des agresseurs. Une reprise de la saison passée qui a reçu une reconnaissance publique et médiatique, saluant la prestation admirable de Mathilde Rault, une comédienne au sommet de son art.

Représentations du mardi au samedi à 20h30, sauf les mercredis à 19h00.
Dimanche 22.03 à 17h00.

L'AUTRICE

Suzie Miller



Photo © Michele Aboud

Suzie Miller est une dramaturge, scénariste et romancière internationale diplômée en droit, en sciences et en théâtre. Basée à Londres et à Sydney, elle est attirée par les histoires humaines complexes qui explorent souvent l'injustice. Elle a écrit plus de 20 pièces de théâtre, qui ont été produites dans plus de 100 productions à travers le monde et ont remporté de nombreux prix prestigieux.

Sa dernière pièce, *Inter Alia*, avec Rosamund Pike et mise en scène par Justin Martin, a fait salle comble et a été acclamée par la critique lors de sa première au National Theatre à Londres en juillet-septembre 2025. Le spectacle sera présenté du 19 mars au 20 juin 2026 à Londres dans le West End au Wyndham's Theatre, en coproduction avec Playful Productions.

Prima Facie, avec Jodie Comer dans le rôle principal et mis en scène par Justin Martin, a remporté un succès extraordinaire dans le West End en 2022 et à Broadway en 2023. *Prima Facie* a notamment été nominée pour 5 Olivier Awards remportant ceux de la meilleure nouvelle pièce et de la meilleure actrice ; nominée pour 4 Tony Awards, remportant celui de la meilleure actrice ; nominée pour 3 Whatsonstage Awards, remportant les trois, dont ceux de la meilleure pièce et de la meilleure interprète ; nominée pour 2 Drama Desk Awards, remportant celui de la meilleure performance solo. *Prima Facie* a été traduite dans plus de 30 langues, produite dans plus de 48 pays et publiée sous forme de roman en 7 langues.

Le film NT Live de *Prima Facie* est le film NT Live qui a battu tous les records de recettes à ce jour, remportant le Southbank Sky Arts Award ; et le

film NT Live d'*Inter Alia* est récemment sorti dans le monde entier.

Parmi ses nouvelles pièces, citons *RBG: Of Many, One*, avec Heather Mitchell, produite par la Sydney Theatre Company et l'Opéra de Sydney, en tournée dans toute l'Australie et la Nouvelle-Zélande depuis quatre ans, qui reprendra en 2026 et sera bientôt présentée à Broadway avec le Michael Cassels Group, la STC et le NY Public Theater ; et *Jailbaby*, créée en Australie et qui partira bientôt en tournée. Une nouvelle pièce, *Strong is the New Pretty*, sera créée en 2026.

Une adaptation cinématographique de *Prima Facie*, avec Cynthia Erio dans le rôle principal, est en post-production pour une sortie en 2026.

Suzie Miller travaille actuellement sur plusieurs nouvelles pièces de théâtre à Londres, New York et en Australie, ainsi que sur d'importantes productions cinématographiques et télévisuelles à Londres, avec Stephen Daldry et Justin Martin ; Lena Dunham et Universal ; et à Los Angeles, avec David E Kelley et A24. ■



NOTE D'INTENTION

Le jeu de la loi ?

La découverte de ce texte a été pour moi une sorte de révélation. Dans le maelstrom d'opinions, de tendances, de divergences et d'agressions qui animent les débats sur la place de la femme dans la société moderne, la pièce de Suzie Miller, malgré son manichéisme apparent, apportait à mes yeux une nuance, une clarté de propos que je ne reconnaissais plus dans les écrits féministes dits « militants ».

Entendons-nous bien : la société patriarcale est indubitablement et invariablement fautive dans bien des domaines, mais le débat est trop souvent ramené à « eux contre nous », et si le problème était aussi simple et évident, alors, il aurait été éradiqué depuis longtemps.

Peut-être naïvement, je me dis que s'il n'était question que de différences de sexe, il finirait par y avoir de la place pour tout le monde.

Mais il y a le pouvoir, il y a la manière dont le système, le fonctionnement profond de la société, et par extension ses lois, ont fait la part belle à la pensée exclusivement masculine, même pour des sujets exclusivement féminins, alors qu'ils datent d'une époque pas si lointaine où la femme n'avait d'autre valeur que celle de la réputation de son mari, de la tenue de son intérieur, ou de l'accord réussi ou non de son gilet lilas avec sa jupe rose, même si elle a une famille entière à gérer pendant que monsieur joue au golf.

(L'apparente caricature de cette description ayant été la réalité de la majorité des femmes pendant la majeure partie de l'histoire occidentale, comment pouvez-vous espérer être prise en considération dans ces conditions ?)

D'où la beauté, la subtilité, l'efficacité du texte fleuve de Suzie Miller, *Prima Facie*.

Le terme en lui-même désigne, en jargon de

juriste, les preuves de première main, avant la recherche de preuves matérielles, dont les témoignages. Il désigne ici par extension le ressenti, la pensée première d'une femme qui viendrait relater une agression. C'est le sujet principal de la pièce : la place qui est laissée à l'expérience féminine, destructrice, du viol, aussi légitimement déficiente soit-elle, dans un système légal qui est censé protéger les victimes et leur rendre justice.

Et Mme Miller sait de quoi elle parle.

D'abord, son passé de juriste assure une expérience et une véracité qui permet de ne douter ni de sa légitimité, ni de son expérience dans le domaine qu'elle aborde. Ensuite, sa condition de femme dans un monde exclusivement régulé par une mainmise masculine assure qu'elle a probablement vécu en première main le parcours de son héroïne, Tessa, au moins sur quelques aspects déterminants.

La distance avec laquelle le problème est abordé est ce qui m'a intéressé au premier abord. Oui, une femme, pour progresser dans ce monde de lois patriarcales souvent inadaptées à la condition féminine, n'a pas d'autre choix que de se comporter « comme un homme ». Il faut embrasser l'honnêteté avec laquelle Mme Miller nuance la caractérisation de son personnage principal, risquant d'emblée de perdre le public en la montrant au top de sa pratique légale dès la première scène, même si celle-ci la fait paraître presque monstrueuse, au vu de la fête qu'elle se fait de pratiquer ce qu'elle appelle « le jeu de la loi ». Elle le fait au détriment de quelqu'un qu'on suppose être une victime dans une affaire d'agression sexuelle, mais qu'elle

■■■

semble considérer comme un concurrent direct dans une course de chevaux.

Son succès nous est raconté comme une success story à l'américaine, dans laquelle les scènes s'enchaînent au rythme effréné de la vie de son héroïne, alors qu'elle gravit les échelons de sa nouvelle caste, et qu'elle semble en maîtriser tous les codes, vêtue de son masque de juriste implacable qui va de victoire en victoire.

Car c'est bien ici de prise de pouvoir, et d'ascension sociale qu'il s'agit, plus encore que de sexisme systémique : là où Prométhée volait le feu sacré de l'Olympe pour améliorer la condition humaine, Tessa a seulement l'audace d'essayer de s'en sortir, d'exister dans un milieu où elle ne se sent pas légitime, où elle n'a pas sa place, pour se construire, quitte à nier son humanité, et son identité de femme.

La pièce s'attaque donc à dénoncer un système, mis en place d'un point de vue masculin, qui ne tient en aucun cas compte de la réalité humaine de l'expérience d'un viol, un mode de pensée auquel Tessa s'est forcée à se plier envers et contre tout.

Avant de le subir en tant que victime, on peut dire qu'elle le subit en tant qu'individu, elle devient victime de devoir arrêter de penser en tant que femme, avant de voir ce même système du point de vue opposé.

C'est une des forces du texte, cette structure implacable en deux parties. Parce que si l'évènement qui intervient au milieu du texte est une fracture dans la vie de Tessa, elle l'est par extension dans le point de vue de la pièce, qui abandonne tout humour ou cynisme pour une description parfois quasi documentaire du processus de gestion de l'agression par le système légal, ou plutôt de son absence de gestion.

Car l'agression continue après le viol : à nouveau, la victime doit revivre ce qui vient de lui arriver en portant plainte. A nouveau elle doit être pénétrée dans son intégrité physique, contre sa volonté, lors de l'examen médical. Et à nouveau, elle devra se défendre contre son agresseur au tribunal, et se reconstruire psychologiquement alors même qu'elle est en train de répondre à des questions

qui sont au-delà de toute compassion.

Le texte, énorme, a besoin d'une comédienne qui tienne son propos et le public tout au long de ce qui ne peut être décrit que comme un combat. Il y a trop à dire pour abréger, et pour une fois qu'une femme parle, on l'écoute.

Tessa a la force de trouver « sa » voix et de dénoncer la source du problème, cet affront fait aux victimes, aux femmes, par la loi.

Mais combien d'autres se seront tuées avant elle, et combien d'autres devront se taire ensuite ?

■ David Leclercq



Les leçons de la pièce de théâtre « Prima Facie »

APRÈS AVOIR CONNU UN SUCCÈS MONDIAL, AGATHE CAGÉ ET ELSA GUIPPE APPELLENT À SUIVRE L'EXEMPLE DE LA SUÈDE ET DE L'ESPAGNE POUR FAIRE ÉVOLUER LE SYSTÈME JUDICIAIRE ET GARANTIR LES DROITS DES FEMMES POUR DÉCHARGER LA VICTIME DE VIOL DE LA CHARGE DE LA PREUVE — UNE ÉVOLUTION QUI PASSERA NÉCESSAIREMENT PAR L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.

Les conditions dans lesquelles un système judiciaire accueille les plaintes pour viols et agressions sexuelles sont une mesure de la place accordée aux femmes et à leur liberté au sein d'une société. La pièce *Prima Facie* de la dramaturge australo-britannique Suzie Miller, le rappelle avec force : dès lors qu'un système judiciaire est conçu non pas pour accueillir, mais pour mettre en doute la parole d'une plaignante, il maintient les femmes sous le joug de la peur et de la domination.

(...) *Prima Facie* interroge les fondements du système judiciaire britannique, à propos duquel la dramaturge Suzie Miller, elle-même ancienne pénaliste, parle d'un taux de condamnation pour les agressions sexuelles « pitoyablement bas ».

Quelle place donne réellement ce système à l'accueil et à l'écoute de la parole de la plaignante ? Garantit-il véritablement la même valeur à cette parole et à celle de l'accusé ? Toute imprécision doit-elle être considérée comme un mensonge ? L'interprétation des faits ne prend-elle pas excessivement le pas sur les faits eux-mêmes ? Faut-il prouver la volonté de violer ou l'absence de consentement ? Comment prouver un état de sidération et donc l'impossibilité d'affirmer son consentement ? Pourquoi le fait que la victime connaisse son agresseur est-il systématiquement utilisé contre elle ? Pourquoi un état d'ivresse se retourne-t-il contre la plaignante alors qu'une ébriété avancée permet rarement l'expression d'un consentement ? Un système judiciaire ne doit-il pas protéger les victimes aussi bien qu'il protège les accusés ?

La trame narrative de la pièce suscite chez les spectateurs ces questionnements. Elle ne peut en effet les laisser indifférents face aux conséquences concrètes que provoquent sur la vie d'une plaignante des règles et des pratiques qui la mettent structurellement en accusation. Suzie Miller met ainsi en lumière, à travers *Prima Facie*, les difficultés suscitées par un système judiciaire britannique conçu et bâti au prisme du masculin. Le système de définition de la vérité légale, construit par des hommes, ne parvient pas à entendre les voix des femmes. Il leur dit même : « nous ne vous croyons pas ». Elle dévoile une

construction sociale qu'elle appelle la société à interroger et à profondément transformer. Elle dénonce la privation de liberté de fait que représente pour une femme le fait de ne pouvoir être reconnue comme victime d'un viol ou d'une agression sexuelle dès lors qu'elle a consommé de l'alcool, que sa tenue vestimentaire suscite la désapprobation de quelques-uns ou que son agresseur n'est pas pour elle un inconnu. Elle réclame à l'inverse le droit de faire la fête et de rentrer chez soi sans avoir peur. Le droit, autrement dit, de vivre librement pour les femmes. Elle expose enfin la difficulté pour la justice de recevoir des dossiers dans lesquels la mémoire traumatique de l'agression comprendra toujours des éléments de confusion. Elle plaide pour son évolution afin de mieux accueillir les plaintes pour viols et agressions sexuelles en intégrant la réalité des traumatismes.(...)

Partout, les mots de Tessa Enslar s'adressant à la fin de la pièce à la salle rappellent cette réalité : mesdames, regardez la personne assise à votre gauche, regardez la personne assise à votre droite : c'est l'une d'entre nous (« *it's one of us* »). Autrement dit, une femme sur trois a été victime de violence physique ou sexuelle. La force de la pièce dépasse les frontières car partout les victimes se comptent en nombre. Partout également, les systèmes judiciaires doivent accepter de s'interroger sur ce qu'ils permettent, ne permettent pas et provoquent. Les questionnements sont similaires dans presque tous les pays : pourquoi, dans les seuls cas ou presque des plaintes pour viols et agressions sexuelles, questionne-t-on systématiquement la réalité des faits, depuis la prise de la plainte jusqu'au procès ? Met-on en doute selon le même schéma des faits de braquage ? Pourquoi les systèmes judiciaires paraissent-ils davantage protéger la victime d'un crime contre ses biens plutôt que la victime d'un crime contre sa personne ?

(...) Plusieurs pays ont d'ailleurs récemment fait évoluer leur cadre légal dans le sens d'un meilleur traitement des plaintes pour viol et agression sexuelle. Un travail y a également été engagé en

faveur d'une plus grande protection des femmes et d'un meilleur accueil de leur parole — non sans difficulté parfois. La Suède a été un pays pionnier en ce domaine même si elle a suivi le Canada avec un retard certain — ce dernier avait en effet adopté dès 1992 une loi définissant la notion de consentement lorsqu'il est invoqué dans les procès pour violences sexuelles. La loi suédoise sur le consentement, qui établit que tout acte sexuel accompli sans expression d'un accord explicite est un viol, est entrée en application le 1er juillet 2018. Elle permet à la victime d'un viol de n'avoir plus à prouver qu'il y a eu menaces ou violences. Le texte avait pourtant rencontré une forte opposition, au moment de sa discussion, de la part de l'ordre des avocats et du Conseil des lois suédois, qui critiquaient le risque d'une évaluation arbitraire de l'existence du consentement par la cour. Cette opposition marquée des acteurs d'un système judiciaire à une évolution de la législation relative aux crimes sexuels n'est pas propre à la Suède. Comme l'illustre la pièce *Prima Facie*, les acteurs d'un système judiciaire se plient à des règles qui peuvent prendre au piège les victimes de viol jusqu'à les mettre en accusation. Le magistrat Denis Salas soulignait ainsi, dans son introduction au numéro de décembre 2021 des *Cahiers de la justice*, que « le sens donné aujourd'hui au concept de consentement bouscule le champ du droit et trouble le juge ». Un engagement politique fort et de premier plan apparaît par conséquent indispensable pour impulser la transformation d'un système judiciaire dans le sens d'une meilleure protection des victimes de viol et d'agression sexuelle ; en Suède, un Parlement unanime a adopté, malgré les critiques formulées par l'ordre des avocats et le Conseil des lois, la législation de 2018.

(...) L'Espagne a suivi la voie suédoise en adoptant sa loi de garantie intégrale de la liberté sexuelle, plus connue sous l'expression « *ley del 'solo sí es sí'* » (*seul un oui est un oui*). Elle est entrée en vigueur le 7 octobre 2022 et est considérée comme l'une des plus avant-gardistes d'Europe.



En reconnaissant comme un viol tout acte sexuel sans consentement explicite, cette nouvelle législation décharge les victimes de la charge de la preuve d'un acte de violence ou d'une intimidation. Elle pose le principe d'un consentement libre, volontaire et clair. Il n'y a consentement que s'il est exprimé librement par des actes qui expriment de manière claire la volonté de la personne.

La législation française, quant à elle, continue à esquiver le débat sur la notion de consentement. Le droit pénal français repose, pour reprendre l'analyse de Catherine Le Magueresse, « toujours implicitement sur une présomption de consentement des femmes ». La définition du viol par l'article 222-23 du code pénal implique qu'il revient à la victime de faire la preuve qu'il y a eu violence, contrainte, menace ou surprise. L'une de ces quatre circonstances doit également apparaître pour définir une agression sexuelle selon l'article 222-22 du même code. La juriste plaide, à l'inverse, pour qu'« au lieu d'exiger de la victime qu'elle résiste, on [demande] à la personne qui a initié l'activité sexuelle de s'assurer du consentement positif de l'autre ».

La réforme de l'organisation judiciaire entrée en vigueur au 1er janvier 2023 risque cependant d'éloigner un peu plus encore les Français de ces enjeux de société fondamentaux. Les crimes punis jusqu'à vingt ans de réclusion criminelle — dont les viols, donc — seront désormais jugés par des cours criminelles départementales composées de cinq juges professionnels, sans jury populaire. (...)

Ainsi, au moment même où la société française devrait collectivement s'interroger sur la façon dont elle garantit la liberté et l'intégrité sexuelles, la fin des jurés populaires pour juger les faits de viol en première instance se traduit par une mise à distance des citoyens de ces questions. Notre société doit garantir les droits des femmes par l'introduction dans la loi d'un consentement positif et explicite. Elle doit faire évoluer son système judiciaire afin de décharger les victimes de viol de la charge de la preuve. Le *statu quo* persiste en France au prix des droits élémentaires

et fondamentaux des femmes, de leur droit à l'intégrité, de leur liberté de se déplacer, de s'habiller, de boire et de s'amuser sans avoir à rendre de comptes ni avoir peur. Pour reprendre le message de la pièce *Prima Facie* : à première vue, quelque chose doit changer.

■ Source : www.legrandcontinent.eu, Agathe Cagé, Elsa Guippe, avril 2023

EN SAVOIR PLUS

Prévention et prise en charge des victimes

LE COMMISSAIRE PASCAL LEPEZ NOUS PARLE DES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN BELGIQUE.

Le 14 mars 2016, comme une trentaine d'autres pays, la Belgique ratifie la *Convention d'Istanbul*. Ce traité du Conseil de l'Europe vise à prévenir et à lutter contre la violence envers les femmes et la violence domestique. Violence qui est à 95% dirigée contre les femmes. Ce traité impose des mesures de protection, de poursuite et de prévention.

Ses objectifs sont d'éradiquer la violence fondée sur le genre, de protéger les victimes, de poursuivre les auteurs et d'éduquer pour changer les mentalités.

Son contenu définit différentes formes de violence (physique, sexuelle, psychologique, économique), y compris le mariage forcé, et oblige à créer des refuges et des lignes d'aide. Sa mise en œuvre en Belgique est coordonnée par L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH).

Chez nous, une des conséquences concrètes a été la création de **CPVS, des Centres de Prise en Charge contre les violences sexuelles adossés à**

des hôpitaux.

La force des CPVS est de proposer des soins multidisciplinaires aux victimes de violences sexuelles et des conseils aux personnes de soutien. Tous les soins sont proposés en un seul lieu et par une équipe spécialement formée à cet effet. La force de ces lieux est de donner la possibilité aux personnes violentées de se faire prendre en charge sans forcément aller porter plainte à la police.

La notion de consentement est devenue essentielle. Le législateur a travaillé à plusieurs évolutions entre autres le fait que le consentement n'est jamais permanent et doit toujours être explicite et lucide.

Le travail de prévention des violences envers les femmes et des violences domestiques s'articule autour des trois grands volets :

- **La police** qui permet de recueillir les plaintes et de lancer des poursuites ;
- **Les CPVS** qui offrent une prise en charge holistique :
 - Médicale par des infirmières et des médecins qui soignent, pensent, vaccinent si besoin
 - Psychologique
 - Médico-légale qui effectue et conserve des prélèvements
 - Policière qui permet (ou non) de déposer plainte.

- **Le projet Appelle Alice** : Toute personne ayant subi des violences sexuelles ou une agression de moins de 7 jours peut contacter le numéro unique 02 349 44 22. Elle signale qu'elle a besoin d'Alice et l'opérateur en ligne déclenche immédiatement l'envoi d'un taxi banalisé (Société Taxi Vert), conduit par un chauffeur sensibilisé et formé à la problématique. Il prendra en charge la personne à un endroit spécifique et l'emmènera au CPVS. Le tout dans les meilleures conditions, gratuitement pour celle ou celui qui appelle, en tout anonymat et 24h/7j.

Sur la région de Bruxelles, trois points de prise en charge ont été établis : Square des Héros (Uccle), Place Eugène Keym (Watermael-Boitsfort) et la station Hermann-Debroux (Auderghem). Si la personne éprouve des difficultés à se rendre au point pick-up, elle sera prise en charge à l'adresse qu'elle précisera. D'autres villes sont en train de mettre en place le même dispositif.

Ce qu'il savoir concernant les prélèvements et le dépôt de plaintes

Les prélèvements médico-légaux sont conservés pendant six mois (délais qu'on travaille à pouvoir allonger) et jusqu'à la majorité si la victime est mineure.

Faire le prélèvement n'engage à rien, la personne agressée à la possibilité de se réserver un délai de réflexion avant de porter plainte. En revanche, s'il n'a pas été fait endéans les sept jours, il n'y a plus de possibilité de trouver de traces exploitables. Les hôpitaux effectuent de l'ordre de mille prélèvements par an et on observe une augmentation de 7 à 10 % chaque année. 50 % des personnes concernées porteront plainte.

Si le délai est dépassé, reste la possibilité de contacter **la cellule EVA**.

La cellule Emergency Victim Assistance (EVA) est un service de police spécialisé qui est spécifiquement orienté « victimes ». Elle est composée de 8 policiers spécialisés dans la prise en charge des victimes, principalement d'agressions sexuelles et/ou intrafamiliales.

EVA n'a pas pour tâche de se substituer aux



NUMÉROS D'URGENCE

ECOUTE VIOLENCES CONJUGALES

24/7 + Gratuit + Anonyme
0800 30 030

CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES (CPVS)

7j/7 24h/24
02 535 45 42
Rue Haute 320 – 1000 Bruxelles

ADRESSE CELLULE EVA

02 279 75 39
Rue Marché au Charbon, 30
1000 Bruxelles

PROJET APPELLE ALICE

24h/7j
02 349 44 22

services d'accueil ou d'intervention. Les urgences doivent être traitées via le 101 et les services accueils des commissariats restent la voie d'entrée pour le dépôt des plaintes. EVA a pour mission de s'adresser à des publics particuliers qui risquent de ne pas déposer plainte autrement que via un service spécialement formé à l'accueil d'un public très fragilisé.

Si les faits dénoncés relèvent d'une infraction, une plainte sera d'office actée.

En cas de faits non infractionnels, une orientation vers un service d'accompagnement adapté sera proposée.

La force de cette cellule est qu'elle permet d'éviter la victimisation multiple. Le personnel policier est formé spécialement. Leur approche s'axe sur ce qui est bon pour la victime. Tout est fait pour la laisser aller à son rythme sans questions trop directes, une révolution dans l'approche. ■



LE CONSENTEMENT

Scannez le QR Code
pour regarder la vidéo



YouTube



À LA LIBRAIRIE DU THÉÂTRE

AUTOUR DU SPECTACLE



Coupables

Ferdinand von Schirach, EDITIONS GALLIMARD

Quinze nouvelles, autant de crimes et de procès. La justice confrontée à des vies qui basculent dans la violence ou dans la passion destructrice constitue le fil rouge de **Coupables**, deuxième recueil de Ferdinand von Schirach.

L'écriture au scalpel de l'écrivain allemand nous plonge au cœur de la mécanique des affaires criminelles et de la psychologie de ceux qui se rendent coupables. Elle suit aussi pas à pas le rôle de l'avocat, en donnant une nouvelle dimension à ces événements qui resteraient de simples faits divers sans le regard de l'écrivain. Qu'il s'agisse d'un viol collectif impuni ou d'une affaire de jeux sadiques dans un internat huppé, ces nouvelles nous éclairent autant sur ces enchaînements qui se transforment en crimes que sur l'innocence perdue en chemin. Quand un homme blesse soudainement un ancien partenaire de sa femme après avoir participé à des jeux d'échangisme avec elle, ou quand une jeune fille fait condamner le mari de son institutrice en l'accusant d'attouchements, ce ne sont pas seulement des questions de justice et de procédure qui se jouent, ce sont des vies qui se détraquent. **Coupables** sonde cette dimension humaine de la justice avec un pouvoir d'évocation exceptionnel. Dans son style concis, l'auteur allemand nous offre une vision singulière – et inoubliable – de l'être humain dans toute sa complexité et confirme ainsi son immense talent.

La justice restaurative – Pour sortir des impasses punitives

Howard Zehr, EDITIONS LABOR ET FIDES

Voici un petit livre qui vous dira de façon concise et accessible ce qu'il faut savoir sur la justice restaurative, pour éviter les contrefaçons et

les récupérations ! Howard Zehr, l'un des pères fondateurs de cette justice alternative, en retrace les grands principes. Axés sur les besoins non seulement des victimes, mais aussi des infracteurs et de la communauté ébranlée, les objectifs de ce dispositif subtilement pensé ne sont plus tant de punir que de réparer, en accordant à chaque partie l'écoute et le temps nécessaire pour élaborer des voies de reconstruction.

Avec schémas comparatifs à l'appui et beaucoup de pédagogie, Howard Zehr nous entraîne dans une philosophie qui déborde largement du seul cadre judiciaire et dessine le parti pris d'un changement possible dans notre façon de voir le monde, nos interdépendances et nos trajectoires humaines.

Notre affaire : Une BD de combat et d'espoir

Louise Colombet et Mathieu Palain, EDITIONS L'ICONOCLASTE

Une bande dessinée découpée en trente séquences, chacune dessinée par un auteur différent, couvrant les moments clés du procès des 51 hommes reconnus coupables d'avoir violé Gisèle Pélicot à son domicile.

A travers des histoires individuelles, des portraits et des pages documentaires, la culture du viol et de la violence masculine est dénoncée, avec le procès d'Avignon comme fil conducteur.

Le consentement, on en parle ?

Justin Hancock et Fuschia MacAree, EDITIONS GALLIMARD JEUNESSE

Le consentement, c'est bien plus que dire "oui" ou "non". Il s'agit de découvrir ce qui est bon pour soi, de décider ce qu'on veut vraiment et

LIBRAIRIE
LE PUBLIC
fligranes

FAITES DURER LE PLAISIR,
ENTREZ DANS LA LIBRAIRIE

Ouverte avant et après les spectacles, une librairie s'est installée dans votre théâtre. Elle vous propose des coins de lectures amusants, de petits espaces dédiés à la littérature : le boudoir aux romans, le commissariat des polars, la table en formica de la cuisine, les lumières vintage, les romans graphiques, les sièges de Boucle d'or dans l'espace jeunesse, les fauteuils rouges du théâtre, évidemment...

Et comme toutes les librairies, nous vous proposons un service de commandes. Anticipez votre venue, et vos ouvrages vous attendront quand vous viendrez au spectacle.

www.theatrepublic.be/librairie

d'utiliser ce pouvoir incroyable de choisir ! C'est aussi respecter le choix des autres. C'est une affaire de liberté ! Alors, on en parle ? Choisir une pizza au restos ou un film au cinéma, exprimer librement ce qui nous plaît (ou pas), décider quelles pratiques sexuelles adopter, c'est compliqué. Dans ce livre, vous trouverez plein de conseils pour apprendre à réfléchir sur soi, sur les autres et à intégrer le consentement au cœur de votre vie.

À VOIR EN CE MOMENT



MAX GERICKE OU PAREILLE AU MÊME

DE MANFRED KARGE

10.03 > 04.04.26 Reprise - Salle des Voûtes

Les apparences sont trompeuses... Personne ne sait que Max est mort, alors, pour survivre, Ella, sa femme, coupe ses cheveux, se glisse dans les vêtements de Max, et prend sa place dans l'entreprise : il était grutier !

La voilà travestie par obligation. Mais dans une période de crise économique, si elle veut continuer à toucher la paye, elle n'a trouvé que ce plan-là. La voilà prisonnière de son apparence, la tromperie va devenir sa réalité.

Ella va devenir Max, et sa vie va se résumer désormais à cela : s'assurer que tout le monde le croit et le voit. Max est donc un homme qui est une femme qui joue un homme. Et Anne Sylvain sera cette comédienne qui sera cette femme qui joue à devenir un homme... Les apparences sont décidément trompeuses !

Mise en scène **Jeanne Kacenelenbogen**
Avec **Anne Sylvain**

UNE PRODUCTION DU THÉÂTRE LE PUBLIC, AVEC L'AIDE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES - DIRECTION DU THÉÂTRE. La pièce « Max Gericke ou pareille au même » de Manfred Karge (Traduction Michel Bataillon) est représentée par l'Arche - Agence théâtrale. www.arche-editeur.com Photo © Gaëlle Maleux



PEU IMPORTE

DE MARIUS VON MAYENBURGE

11.03 > 02.05.26 Création - Petite Salle

C'est le soir. Les enfants sont au lit. Une femme et un homme, la quarantaine, se retrouvent après une séparation d'une semaine. Celui qui revient de l'étranger, offre à l'autre un cadeau. À moins que ce ne soit l'autre qui offre le cadeau. Peu importe. Mais le cadeau ne sera pas débarrassé. Pas tout de suite. Il faudra attendre. Et la nuit sera longue...

Les rapports hommes-femmes, où en sommes-nous maintenant ? Peu importe ? Vraiment ? C'est de tout cela dont parle Marius von Mayenburg, l'un des plus grands auteurs de théâtre d'aujourd'hui. Avec un art ciselé du dialogue et un humour féroce, il parvient à faire osciller avec un ludisme jubilatoire notre point de vue sur chacun des deux.

Mise en scène **Michael Delaunoy**
Avec **Stéphanie Blanchoud et Itsik Elbaz**

UNE COPRODUCTION DU THÉÂTRE LE PUBLIC ET DE L'ENVERS DU THÉÂTRE - COMPAGNIE MICHAEL DELAUNOY. AVEC L'AIDE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES - DIRECTION DU THÉÂTRE, ET LE SOUTIEN DU TAX SHELTER DE L'ÉTAT FÉDÉRAL BELGE VIA BESIDE. L'ŒUVRE EST REPRÉSENTÉE DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE PAR L'ARCHE - AGENCE THÉÂTRALE. WWW.ARCHE-EDITEUR.COM Photo © Gaëlle Maleux

PROCHAINEMENT



LE TREMBLEMENT DU MONDE

D'APRÈS L'ŒUVRE D'ÉDOUARD GLISSANT

08.04 > 02.05.26 Création - Salle des Voûtes

Édouard Glissant, l'auteur, est multiple. Artisan du "Tout-Monde", poète, philosophe, romancier, pédagogue, inventeur d'imaginaires... Prix Renaudot en 1958, décédé en 2011, l'écrivain martiniquais (mais aussi japonais, new-yorkais, carthaginois...) laisse à l'humanité une œuvre colossale et une pensée révolutionnaire. En rupture avec les universalismes européens, et parce qu'il n'y a qu'un Monde, il propose de choisir la "mondialité", de choisir le divers, le cosmopolite.

Ce spectacle est comme une pensée en action, entre oratorio musical et stand up politique, qui explore et rend proche une pensée qui tourne résolument le dos aux replis identitaires et nationalistes. À l'opposé de l'abjection des discours autoritaires, sexistes et racistes, voici un spectacle qui rassure, tranquillise. Une proposition de réconciliation et de cohabitation pacifique à tous les humains de bonne volonté.

Conception, mise en scène et scénographie
Etienne Minoungou Regard extérieur **Aristide Tarnagda** Avec **Etienne Minoungou** Musiciens
Katrine Suwalski et Simon Winsé

UNE PRODUCTION DE VENTDEBOUT ASBL. EN COPRODUCTION AVEC LE THÉÂTRE DE LIÈGE, LE THÉÂTRE LE PUBLIC, LE FESTIVAL « LES RENCONTRES À L'ECHELLE », L'INSTITUT FRANÇAIS, ET LA CTIF ... Photo © Gaëlle Maleux



BIG MOTHER

DE MÉLODY MOUREY

12.05 > 27.06.26 Création - Grande Salle

Un thriller politico-journalistique captivant sur la manipulation de masse à l'heure du big data.

Alors qu'un scandale éclabousse le Président des États-Unis et agite la rédaction du New York Investigation, la journaliste Julia Robinson voit sa vie vaciller quand elle croit reconnaître sur le banc des accusés son compagnon mort quatre ans auparavant. Afin d'élucider ce mystère, elle et son équipe vont être confrontées à un programme de manipulation de masse d'une ampleur inédite. Ensemble, ils vont devoir mettre de côté leurs différends pour pouvoir mettre au jour le plus gros scandale depuis l'affaire du Watergate. La démocratie est en péril. Leur vie aussi.

Mené tambour battant, ce récit incroyable et magnifiquement documenté (Cambridge Analytica qui a favorisé l'élection de Donald Trump, n'est pas loin) explore les dangers du big data qui gangrènent nos démocraties.

Mise en scène **Méloody Mourey**
Avec **Salomé Crickx, Itsik Elbaz, Tiphanie Lefrançois, Nabil Missoumi, Laurence Oltuski et Jérémie Petrus**

UNE CESSIEN EN ACCORD AVEC LE THÉÂTRE DES BÉLIERS PARISIENS. Photo © Gaëlle Maleux

BOIRE & MANGER AU THÉÂTRE

Le resto
DU PUBLIC



LE RESTAURANT

est ouvert avant les spectacles les mardis, jeudis, vendredis et samedis (dernière commande à 19h30) et après les spectacles les mercredis, vendredis et les samedis.

LE CHEF VOUS PROPOSE :

Les tapas

Le choix de 3 tapas à 17€
Le choix de 5 tapas à 20€

Le menu

en tout (35€) ou en partie

Attention : Nous sommes limités à 60 couverts par service.

RÉSERVATION CONSEILLÉE
AU 02 724 24 44

Découvrez la carte et les menus
du mois sur notre site internet
www.theatrepublic.be/restaurants



NOUVEAU : LES PLANCHES

est ouvert avant les spectacles les mardis, jeudis, vendredis et samedis (de 19h40 à 20h15), les mercredis (de 18h00 à 18h45) et après les spectacles (du mardi au dimanche).

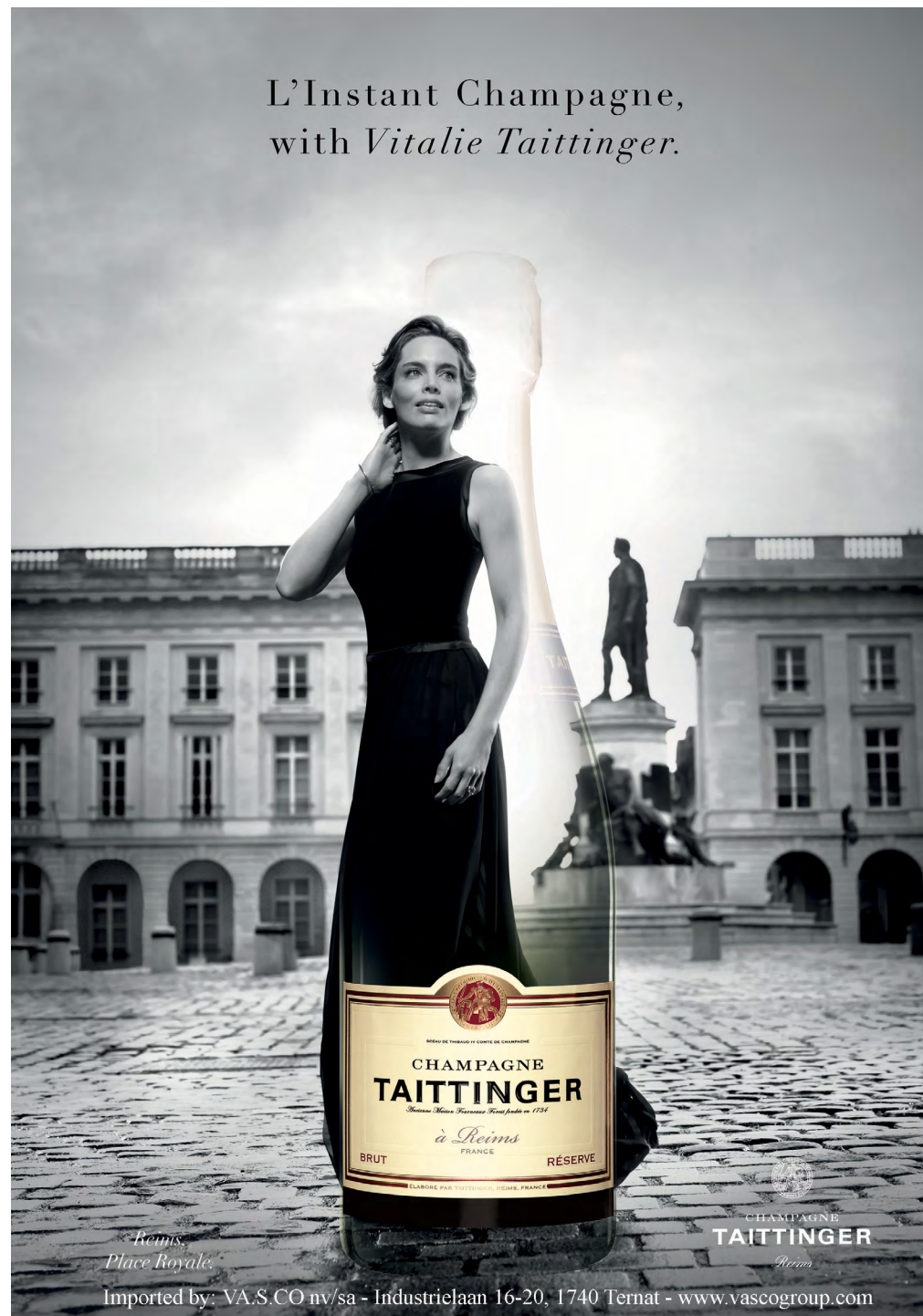
Assortiment à 15€ ou 20€



LE BAR

est ouvert avant et après les spectacles.

L'Instant Champagne,
with *Vitalie Taittinger*.



Infos & Réservations
02 724 24 44 - theatrepublic.be

  @theatrepublic